PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
des Hauts-de-France**

Certificat de fonctionnement
n° 25.18.271.612.1 du 05 décembre 2025
Cartes tachygraphiques GEN1 Imprimerie Nationale pour l'Arménie

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application du règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, conformément à l'article 42 du règlement (UE) n° 165/2014.

AUTORITE DE DELIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique - Direction générale des Entreprises (DGE)

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France – Pôle C – Cité Marianne, 2 boulevard de Strasbourg, BP 90219 59019 LILLE Cedex

FABRICANTS :

Imprimerie Nationale – Rue des Frères Beaumont, 59128 FLERS-EN-ESCREBIEUX

IDEMIA France SAS – 2 place Samuel de Champlain, 92400 COURBEVOIE

BENEFICIAIRE :

IN Continu et Services SAS – 38 Avenue de New York, 75016 PARIS

NOM DU MODELE DE L'INSTRUMENT :

Cartes tachygraphiques GEN1 Imprimerie Nationale pour l'Arménie

CARACTERISTIQUES DE L'INSTRUMENT :

Les cartes tachygraphiques GEN1 Imprimerie Nationale pour l'Arménie existent sous quatre types différents :

- carte de conducteur,
- carte d'atelier,
- carte d'entreprise,
- carte de contrôleur.

Ces cartes comportent chacune un micromodule Idemia TachoDrive v4 on ID-One Cosmo X avec composant SLC37GDA512.

ESSAIS REALISES :

Les quatre types de cartes tachygraphiques GEN1 Imprimerie Nationale ont été soumis aux essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du 20 décembre 1985.

Ce certificat prend en compte, pour plusieurs essais listés dans le tableau ci-dessous et repérés (1), (2) et (3) les conclusions des essais des :

- certificat de fonctionnement No. SNCH*CERT*21478*00 délivré le 30 juin 2023 à Idemia The Netherlands BV par l'autorité luxembourgeoise SNCH **(1)** ;
- certificat de fonctionnement 22.18.271.567.1 du 21 octobre 2022 pour des cartes tachygraphiques équipées du module IDEMIA destinées à la République de Saint-Marin, délivrée par Préfet du Nord **(2)** ;
- certificat de fonctionnement 24.18.271.592.1 du 8 février 2024 pour des cartes tachygraphiques équipées du module IDEMIA destinées à la France, délivrée par Préfet du Nord **(3)**.

N°	Essais	Résultats des essais
1.	Examen administratif	Satisfaisant
2.	Inspection visuelle	Satisfaisant
3.	Essais mécaniques	(2) et (3)
4.	Essais de protocole	(1) et (3)
5.	Structure de la carte	Satisfaisant
6.	Essais de fonctionnement	(1) et complément satisfaisant
7.	Essais environnementaux	(1) et (2)

CONCLUSION :

Les quatre types de cartes tachygraphiques GEN1 Imprimerie Nationale pour l'Arménie ont satisfait aux examens et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985, en application de l'article 42 du règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil.

Fait à Lille, le 05 décembre 2025

Pour le Préfet, par délégation

Le Directeur régional adjoint - chef du pôle C

signé

Jean-Pierre NELLO